



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2024

Salle de conseil municipal

Etaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, Maire

MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, Mmes Anne PLATEL, Stéphanie BARBIER adjoints

MM. LEROUX Pascal, ISRAEL Pascal, LOUCHART André, CHIVOT Daniel, Mmes PAPIN Caroline, FREMANGER Valérie, AVISSE CUVIER Elise, NOEL Stéphane, BOCLET Laure conseillers municipaux.

Était absente ayant donné procuration :

Mme DELAVIGNE Véronique ayant donné procuration à M. HECKMANN Maryline.

Absents excusés : MM. BECQUET Francis, CREUSET Thierry.

Absents : MM POTEL Pascal, BOULANGER Carol.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des 24 octobre et 12 décembre 2023
2. Convention n°14-TE-0340-EP avec la FDE relative aux travaux d'éclairage public rue Maréchal Leclerc
3. Convention n°14-TE-0360-EP avec la FDE relative aux travaux d'éclairage public rue Victor Hugo
4. Adhésion à la compétence « Maitrise de la demande en énergie » proposée par la FDE
5. Vente du bus
6. Délibération autorisant le conseil communautaire à adhérer à un syndicat mixte à la majorité
7. Délégation du conseil municipal au maire relative aux admissions en non-valeur
8. Dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir les mineurs âgés de 15 à 18 ans
9. Classe de neige : rémunération des enseignants et des animateurs
10. Rapport des commissions
11. Divers

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Pascal LEROUX** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

N° 03-2024-01 : Convention avec la FDE relative aux travaux d'éclairage public rue Maréchal Leclerc

Convention pour le remplacement d'un candélabre, coût 2 854 € HT, reste à charge pour la commune de 2 293 €
Acceptée à l'unanimité.

N°03-2024-02 : Convention avec la FDE relative aux travaux d'éclairage public rue Victor Hugo

Convention pour le remplacement d'un candélabre, coût 3 654 € HT, reste à charge pour la commune de 2 935 €
Adoptée à l'unanimité.

N° 03-2024-03 : Adhésion à la compétence « Maitrise de la demande en énergie »

Acceptée à l'unanimité.

N° 03-2024-04 : Cession du bus

Proposition de céder le bus au prix de 500 €.

Acceptée à l'unanimité.

N° 03-2024-05 : Délibération autorisant le conseil communautaire à adhérer à un syndicat mixte à la majorité

Acceptée à l'unanimité

N° 03-2024-06 : Délégation du conseil municipal au maire relative aux admissions en non-valeur

Autorisation pour les admissions en non-valeur de faibles montants.

Acceptée à l'unanimité.

N° 03-2024-07 : Dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir les mineurs âgés de 15 à 18 ans

Acceptée à l'unanimité.

N° 03-2024-[08-09] : Classe de neige : rémunérations des enseignants et des animateurs

Acceptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h00.

Le maire,
Maryline HECKMANN

